



**CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL
SUR LES SCIENCES AVIAIRES**

TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU LABORATOIRE DU CERSA

**Lot 2 : Electricité courant faible, climatisation, plomberie du bâtiment du laboratoire du
CERSA**

Marché n° 00486/2017/AOO/UL/T/IDA du 10 juillet 2017 suivant Appel d'offres national
(AON) n° 01/2017/UL/PRMP/CERSA du 15 février 2017

Titulaire du marché : Groupement EBTP-SARL/Le N'ZI

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PROVISOIRE

L'an deux mil dix-neuf et le mardi treize août, a eu lieu, dans l'enceinte de l'Université de Lomé, sis derrière la mosquée, en face de la Chaire de l'UNESCO sur les Energies Renouvelables (CUER), la réception provisoire des travaux du lot 2 dans le cadre du réaménagement du bâtiment du CERSA.

Pour rappel, les travaux démarrés en juillet 2017, ont été interrompus en août 2018 suite à la défaillance avérée de la première entreprise attributaire du lot 1 puis repris en novembre 2018. Ce marché a fait l'objet d'un premier avenant en janvier 2019 dont l'objet était la modification de la durée d'exécution qui est passé de six (06) à dix (10) mois. En juillet 2019, un deuxième avenant est signé en début du mois août 2019 afin de prendre en compte les travaux de recalibrage électrique réalisés au niveau des laboratoires afin de se conformer aux exigences des équipements acquis et de demander l'exécution des travaux d'aménagé de l'énergie électrique de la CEET, non compris dans le marché initial. Cette partie du travail fera l'objet d'une réception séparée.

Cette réception fait suite à la réception technique qui a eu lieu sur le site, le **15 juillet 2019**, en présence des représentants de l'entreprise, du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage.

Etaient présents à la présente réception :

Pour le compte de l'Université de Lomé

- **Mme Akuavi Cicavi SOSSOU**, Personne responsable des marchés publics (PRMP) ;
- **M. DOTOU-SEGLA Ayawo Apélété**, membre de la Cellule permanente d'appui à la PRMP ;
- **Prof. TONA Kokou**, Directeur du CERSA ;
- **Prof. NENONENE Amen Yawo**, Enseignant au CERSA ;
- **M. KOREM Ayira**, Chef service formation du CERSA ;
- **M. N'NANLE Oumbortime**, Chercheur au CERSA ;
- **M. METOWOGO Kossi**, Enseignant-Chercheur au CERSA ;
- **M. BALAWIA Atawa Nidakadila**, Spécialiste en passation des marchés du CERSA ;
- **M. TONA A. Fernand**, Spécialiste en communication du CERSA.

MB

- **M. SOEDJEDE Yawovi Agbelenko**, Spécialiste en Gestion financière du CERSA ;
- **M. AGBETOHO Kounouho**, Directeur Adjoint de la gestion du domaine universitaire (DGDU) ;
- **M. KOSSIGAN K. Ganyo**, Ingénieur des travaux à la Direction de la gestion du domaine universitaire ;
- **M. NAMTANTE Sibite**, Représentant l'Agence comptable ;
- **M. AGBESSITSE Komi**, Représentant le Service financier de l'ordonnateur ;
- **M. TOUKOUNTE Mizim'ma**, Représentant la Direction de la planification et de la prospective.

Pour le compte du groupement EBTP-SARL/Le N'ZI

- **M. NIKABOU Kondi**, Directeur Général ;
- **M. KOUSSAWO Follyvi**, Directeur des travaux.

Pour le compte du bureau de contrôle (Groupement DESCO AGENCE/ARCHITECTURE-STUDIO/ALMEGA-BTP)

- **M. AZOUMAH Koffi**, Mandataire du groupement ;
- **M. ASSIOBO-KOUGLO Comlan**, Chef de mission ;
- **M. AYISSIKI Pamouka**, Ingénieur génie civil ;
- **M. OBOWE Kossivi Raymond**, Contrôleur permanent.

Pour le compte de la Direction Nationale du Contrôle Financier

- **M. NUNATOR A. Mawuéna**

Au cours de la visite du bâtiment, il a été constaté le repliement des installations de chantier, et procédé à la reconnaissance des ouvrages exécutés, puis à la formulation des recommandations suivantes en guise de réserves :

- **Au niveau du rez-de chaussée (RDC)**
 1. Mettre les dalles de fermeture sur les regards d'eaux vannes et usés
 2. Sortir et couder les tuyaux d'évacuation des eaux pluviales ;
 3. Câbler le coffret informatique ;
 4. Faire les Raccords au niveau des split du hall et des armoires de la salle de conférence ;
 5. Poser les lampes dans les sanitaires ;
 6. Poser les lampes au niveau de l'entrée principale ;
 7. Corriger le positionnement des rideaux d'air ;
 8. Rendre fonctionnelle les climatiseurs défectueux ;
 9. Compléter les équipements de vidéoprojection et les rendre fonctionnels ;
 10. Poser un deuxième dysmatic dans le bureau du service de la passation des marchés ;
 11. Poser le cache boîtier au niveau des robinets d'arrêt dans tous les sanitaires ;
 12. Cacher le tuyau orange par une goulotte au niveau de la salle de cours n°1 ;
 13. Pose des lavabos doubles dans les sanitaires concernés ;
 14. Excentrer le pot du WC handicapé et poser le système d'appui ;
 15. Changer toutes les lampes défectueuses ;
 16. Faire les Raccords en plâtres autour de certaines grilles réfléchissantes ;
 17. Repositionner un dysmatic de la salle de conférence ;
 18. Construire des regards y compris apport en graviers au niveau de l'entrée livraison ;
- **Au niveau du premier étage (R+1)**
 1. Faire les Raccords au niveau des split de la salle de convivialité ;
 2. Poser les lampes dans les sanitaires ;
 3. Poser le cache boîtier au niveau des robinets d'arrêt dans tous les sanitaires ;

RS

4. Poser les lampes manquantes ;
5. Remplacer les lampes défectueuses ;
6. Poser les lavabos doubles ;
7. Poser les appareillages de plomberie au niveau de la salle de décontamination ;
8. Rallonger le robinet d'évier au niveau de la cuisine ;
9. Corriger la pose des robinets dans les laboratoires ;
10. Terminer les travaux de la chambre froide.

- **Au niveau du Local Technique**

Poser les dalles de couverture au niveau du caniveau.

- **Au niveau du Parking**

Poser les lampes au niveau des parkings.

Aux termes de la visite, il a été convenu que les réserves formulées seront levées au plus tard **le 31 août 2019**.

Le maître d'ouvrage a rappelé à l'entreprise qu'à l'échéance convenue (31 août 2019), si les réserves ne sont pas levées, il sera dans l'obligation, conformément aux dispositions du marché, de faire réaliser ces travaux aux frais et risques de l'entreprise.

Sur la base des constats, des réserves mineures formulées et de l'acceptation par l'entreprise de les réaliser au plus tard le 31 août 2019, la commission a décidé de prononcer, sous réserve de leur exécution effective, mais aussi des vices non apparents qui pourront se révéler lors de l'utilisation du bâtiment, la réception provisoire des travaux du lot 2 : Electricité courant faible, climatisation, plomberie du bâtiment du laboratoire du CERSA

Cette réception provisoire prendra effet à compter du 31 août 2019.

En foi de quoi, le présent procès-verbal de réception provisoire a été dressé pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Lomé, le 13 août 2019

Ont signé

Pour le compte de l'Université de Lomé


TOUKOUNTE Mizima


Prof. TONA Kokou


KOREM Ayira


METOWOGO Kossi


TONA A. Fernand


KOSSIGAN K. Ganyo


NAMIANTE Sibite


Akuavi Cicavi SOSSOU


NIKABOU Kondi


AZOUMAH Koffi


OBOWE Kossivi Raymond


DOTOU-SEGLA Ayawo Apéléte


Prof. NENONENE Amen Yawo


N'NANLE Oumbortin


BALAWIA Atawa Nigakadja


SOEDJEDE Yawovi Agbelenko


AGBELOHO Kounouho


AGBESSITSE Komi

Pour le compte du groupement EBTP/Le N'ZI


KOUSSAWO Follyvi

Pour le compte du bureau de contrôle


ASSIOBO-KOUGLO


AYISSIKI Pamouka

Pour le compte de la Direction Nationale du Contrôle Financier


NOUNATOR A. Mawuca